



Commune de Montanaire
BUREAU DU CONSEIL

Thierrens, le 6 mars 2024

Convocation à la séance du Conseil communal

LUNDI 25 MARS 2024 A 19H00

A la salle du Conseil communal à Thierrens

Ordre du jour

1. Appel
2. Approbation du PV de la séance du 13.12.2023 à Neyruz-sur-Moudon
3. Communications du Bureau
4. Préavis N° 01/2024 – Règlement sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires
5. Préavis N° 02/2024 – Règlement communal sur les émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et de constructions
6. Rapports des délégués aux diverses Associations
7. Communications de la Municipalité
8. Divers

Les membres du Conseil ne pouvant être présents à la séance sont tenus de s'excuser dans les meilleurs délais (24h à l'avance) auprès de :

Présidente 079 221 25 57 - conseil@montanaire.ch

Secrétaire 079 768 89 08 - secretaireconseil@montanaire.ch

Nous vous rappelons que selon le Règlement du Conseil communal de Montanaire, chaque membre du Conseil est tenu de se rendre à l'assemblée, lorsqu'il est régulièrement convoqué.

Les préavis municipaux, les rapports ainsi que le procès-verbal de la séance précédente sont téléchargeables sur le site sécurisé de Montanaire. Le nouveau mot de passe confidentiel pour y accéder est : **ConseilMontanaire1921**

Pour le Conseil communal

La Présidente


Chloé Crisinel Bettex



La Secrétaire



Marjorie Franzini

Les séances du Conseil communal sont ouvertes au public.